

SAS DOMAINE A.F GROS
SIRET N° 38396734600016,
5 Grande rue La Garelle
21630 POMMARD

Madame Laetitia BRIGNONE
7 , rue de Chauz
21700 NUITS SAINT GEORGES

POMMARD, le 9 juillet 2019

Lettre envoyée en recommandé avec demande d'avis de réception AA 161 594 777 D 9

Madame,

Nous vous avons convoquée le 5 juillet 2019 pour l'entretien préalable au licenciement que nous envisagions de prononcer à votre rencontre.

Vous ne vous êtes pas présentée à cet entretien.

Nous avons décidé de vous licencier pour les motifs suivants :

Constatant que les conditions climatiques nécessitaient de procéder au traitement des vignes rapidement alors que les travaux de relevage et d'accolage n'étaient pas réalisés dans les vignes qui vous sont confiées en tâche, nous vous avons contacté à plusieurs reprises, mais en vain, afin de vous demander de réaliser ces travaux dans les plus brefs délais.

Le 4 juin, suite à notre relance par message téléphonique (SMS), vous nous avez confirmé pouvoir réaliser ces travaux dans les temps. Cependant le 5 juin, nous recevions un nouveau message de votre part, nous priant de vous excuser, mais nous informant qu'en réalité vous ne seriez pas en mesure d'effectuer ce travail.

Or, vous saviez pertinemment que sans réalisation du relevage et de l'accolage, il nous était impossible de faire passer le tracteur dans les vignes afin de réaliser les traitements vitaux pour celle-ci.

Afin de pallier à vos manquements et devant l'impérieuse nécessité d'effectuer ce travail, nous avons été contraints de détacher une équipe du domaine pour réaliser ces travaux de toute urgence, afin de ne pas mettre en péril nos vignes et leur récolte, ce qui n'est pas admissible.

Suite à ces événements nous vous avons adressé un courrier recommandé établi en date du 11 juin 2019, vous informant des mesures que nous avons été contraints de prendre en votre absence.

Par ce même courrier, nous vous demandions de prendre contact avec nous dans les plus brefs délais et **vous informions qu'il était nécessaire de procéder d'ici la fin de la semaine à un second relevage**. Ce courrier, que vous avez reçu le 13 juin, est resté sans effet.

Vous n'avez repris aucun contact avec nous et n'avez pas repris le travail depuis.

La non réalisation de ce travail dans les temps constitue un manquement à vos obligations contractuelles dont les répercussions pour le domaine ne sont pas acceptables. Votre comportement revêt un caractère fautif et préjudiciable au domaine. Nous vous précisons que le détachement urgent de cette équipe dans vos vignes s'est fait au détriment des vignes des Hautes Côtes qui n'ont pas pu être relevées et accolées avant l'orage. **Ceci va entraîner une perte de l'ordre de 3 pièces de vin.**

Par ailleurs, nous avons fait constater par Huissier l'état dans lequel se trouvaient vos vignes à la date du 13 juin 2019. Ont ainsi été relevés un défaut de palissage, absence de second relevage, carence dans la suppression des branches de pied, casse, fils non tendus gênant le travail mécanique et accentuant le risque de casse et de perte de récolte, ceps non attachés ...

Vos manquements dans la réalisation de votre travail et votre abandon total des vignes qui vous sont confiées depuis début juin ne sont pas tolérables.

Votre refus d'exécuter le travail qui vous incombe rend impossible la poursuite de nos relations contractuelles. En outre, nous vous rappelons que nous sommes sans nouvelles de votre part depuis le 5 juin 2019.

Nous considérons que l'ensemble de ces faits constitue une cause réelle et sérieuse de licenciement.

Votre préavis d'une durée de 3 mois débutera à la première présentation de la présente lettre. Nous vous rappelons que vous restez tenue à l'ensemble de vos obligations contractuelles pendant la durée de votre préavis.

Au terme de votre préavis, nous tiendrons à votre disposition votre certificat de travail, reçu pour solde de tout compte ainsi que les sommes que nous restons vous devoir, étant précisé que votre rémunération sera régularisée sur la base des heures réellement effectuées au terme de votre contrat.

Nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de notre sincère considération.

L'employeur,
SAS DOMAINE A.F GROS
Représentée par Mme Anne-Françoise PARENT,
Présidente.



Destinataire

Madame Stéphanie Pottier-MONZ
chez votre banque pour encaisser
les 21 jours de CHANV
21 700 Nuits Saint Georges

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).

■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

■ Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date :

Prix :

CRBT :

Niveau de garantie :

16 €

153 €

458 €



LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 161 594 7770 9

Expéditeur

MH Compagnie AF GROS
5 Grande Rue
21 630 Lannada

Conservez ce feuillet. Il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre

bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/bc